Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212203434-20260709-D2026_067-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX le NEUF du mois de JUILLET

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 02 juillet 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON Bénédicte, ARZUR Martine, BELLEC Nicole, BERTHELOT Françoise, BILLIOU Marine, BODERE Dominique, BOYER Laurent, CHARMENTRAY Stéphane, CHAUVANAUD Gilles, EVEN Anne-Claire, HALNA Yannick, HERTZOG Frédéric, LANDOAS Tristan, LANGLAIS Mathieu, LE BIHAN Brigitte, LE COZ Quentin, LE GUEN Guillaume, LE HENAFF-LE JEUNE Michelle, LE MASSON Géraldine, LE PENVEN Morgane, MEYER Joël, PIROT Geneviève, TISSIER Philippe, TOUZE Christine.

Procurations : MONFORT Annaïg à PIROT Geneviève, SEVES-QUERRE Frédérique à EVEN Anne-Claire

Absent : GAUTIER Pierre-Louis

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2026-067 ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER – AUTORISATION A SIGNER LES FORMALITES

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé par délibération du 11 juin 2026 d'exercer le droit de préemption pour faire une offre d'achat de la résidence Simone Lévy à hauteur de 1 235 000 €.

A l'issue de la notification de l'arrêté municipal en date du 15 juin 2026 portant exercice du droit de préemption Urbain, l'offre de la Commune a été acceptée par le vendeur.

Madame le Maire sollicite en conséquence l'autorisation de l'Assemblée pour signer l'ensemble des actes et formalités nécessaires à la finalisation de cette acquisition.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Monsieur CHAUVANAUD n'ayant pas pris part au vote, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tous documents et pièces nécessaires à l'acquisition de l'ensemble immobilier situé 20 rue de Kerwenet, cadastré section AI n°497, 499, 527, 528, 529, 530, 531 et 575, d'une superficie totale de 2719 m2, appartenant au CSEE ORANGE WHOLESALE DE L'UES ORANGE, libre d'occupations, au prix de 1 235 000 € (*un million deux cent trente-cinq mille euros*) hors frais,

- **DIT** que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Le Maire,
Bénédicte BOIRON

MAIRIE DE TREBEURDEN
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF